Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 022-212200166-20260130-08_20260128-DE

Département des Côtes-d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de l'Ile de Bréhat

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 28 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit janvier à quinze heures et zéro minute, les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle polyvalente, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-7, L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :	**Olivier CARRÉ, maire** **Gabrielle COJEAN-PRIGENT, 1ère adjointe** **Dominique SICHER, 2e adjoint** **Marion REGLER, 3e adjointe** **Stéphane MORLEVAT, conseiller** **François-Yves LE THOMAS, conseiller** **Jean-Philippe OUTIN, conseiller** **Aymeric LAMY, conseiller** **Jean-Luc LE PACHE, conseiller** **Dominique THORMANN, conseiller**
Était représentée :	**Charlotte LE LAIN-PILON, conseillère,** donne procuration à Gabrielle COJEAN-PRIGENT
Secrétaire de séance :	**Jean-Philippe OUTIN, conseiller**

8. APPROBATION DU PROJET DE TRAVAUX POUR LA PROTECTION DES POPULATIONS DE GOELANDS – ELICIO

Le maire indique que la commune a été sollicitée par la société ELICIO pour un projet de protection des populations de goélands. Ce projet est mené dans le cadre de mesures environnementales compensatoires. Le maire indique que le projet a été suivi par la commission environnement et développé dans les conditions où la commune ne financerait ni les études ni les travaux.

Le maire indique que la société ELICIO a missionné le bureau d'étude Atelier INEX pour une étude préparatoire et la rédaction du permis d'aménager. Le permis d'aménager a été accepté par la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CNDPS) et par le ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche.

Le maire présente le projet dont les travaux seraient réalisés sur les parcelles A 1029 et A 1030,

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 022-212200166-20260130-08_20260128-DE

à proximité des rochers dit « la chaise de Renan », et A 163, sur l'île Ar Morbic. L'aménagement, visant à préserver des zones de tranquillité pour les couples de goélands et leurs juvéniles, consiste en la mise en place de panneaux d'information et de sensibilisation ainsi que de monofil sur potelets limitant la circulation des visiteurs.

Le maire propose d'autoriser ELICIO à mener les travaux sur les parcelles A 1029, A 1030 et A163 dans les conditions suivantes : la société ELICIO assure la conduite des travaux, l'entretien des installations et la remise en état en fin de programme.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le projet ELICIO,
Vu le permis d'aménager PA 022 016 25 A0003,

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de :

- **APPROUVER** le projet de protection des populations de goélands mené par ELICIO,
- **AUTORISER** la réalisation de travaux sur les parcelles A 1029, A 1030 et A 163 selon conditions convenues,
- **DONNER** pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A ILE DE BREHAT, le 28 janvier 2026

MAIRIE-ILE DE BREHAT (Côtes-d'Armor)

Le secrétaire de séance,
Jean-Philippe OUTIN

le maire,
Olivier CARRÉ